

Commission Européenne, 1998

LE RELEVÉ DE NOTES

Le transfert de crédits dans le cadre de l'ECTS s'effectue par l'échange, entre les établissements d'origine et d'accueil, des relevés des résultats académiques obtenus par l'étudiant.

Ces “ relevés de notes ” contiennent les résultats de l'étudiant ECTS avant et après la période d'études à l'étranger et mentionnent, pour chaque cours suivi par l'étudiant, non seulement les crédits ECTS, mais également les notes obtenues d'après le système de notation local et, si possible, celles obtenues conformément à l'échelle ECTS. La combinaison de ces notes et des crédits ECTS dresse en quelque sorte un bilan respectivement qualitatif et quantitatif du travail accompli par l'étudiant ECTS.

Une copie signée du relevé de notes doit être remise à chacune des parties concernées : l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Relevés de notes préparés par l'établissement d'ORIGINE pour les étudiants PARTANT à l'étranger, AVANT le début de la période d'études à l'étranger.

Les relevés de notes pour les étudiants ECTS partant à l'étranger doivent contenir tous les renseignements concernant les études antérieures effectuées dans l'enseignement supérieur et être joints au “ formulaire de candidature de l'étudiant ” adressé à l'établissement d'accueil.

Les informations qui n'ont pas pu être fournies au moment de l'introduction de la demande (notes de l'année en cours, par exemple) seront communiquées ultérieurement.

Le relevé de notes produit par l'établissement d'origine avant le départ de l'étudiant facilite son insertion dans le programme d'études étranger et aide les coordonnateurs ECTS de l'établissement d'accueil à déterminer si le niveau de toutes les unités de cours du programme d'études proposé dans le formulaire de candidature est adéquat et si toutes les conditions préalables ont été effectivement remplies.

Relevés de notes préparés par l'établissement d'ACCUEIL pour les étudiants RETOURNANT dans leur établissement d'origine, A LA FIN de la période d'études à l'étranger.

Le relevé de notes constitue le principal document de référence à l'appui de la demande de reconnaissance académique totale de l'étudiant et de transfert de crédits ECTS. En outre, il constitue une preuve que l'étudiant pourra montrer plus tard à ses employeurs potentiels pour attester son séjour d'études à l'étranger.

Les relevés de notes doit être préparé aussi rapidement que possible après l'évaluation de l'étudiant pour l'ensemble des unités de cours du programme d'études, afin de faciliter la

reconnaissance académique totale ainsi qu'une insertion correcte l'année suivante dans le programme de l'établissement d'origine en cas de retour, ou dans celui d'un troisième établissement en cas de poursuite des études dans un autre établissement d'accueil.

Poursuivre des études à l'étranger

A l'issue de sa période d'études à l'étranger, l'étudiant ECTS pourra envisager : soit de retourner dans son établissement d'origine, soit de demeurer dans l'établissement hôte — éventuellement pour y obtenir un diplôme, soit de poursuivre ses études dans un autre établissement. Les établissements décident eux-mêmes si la demande est recevable et quelles conditions doivent être remplies par l'étudiant pour réaliser un transfert d'inscription et/ou obtenir un diplôme. Le relevé de notes constitue, à cet égard, un instrument particulièrement utile aux établissements dans la mesure où il les aide à prendre les décisions qui s'imposent en s'appuyant sur un historique détaillé des résultats académiques de l'étudiant.

Formulaires

Un spécimen de formulaire de relevé de notes est annexé au présent ouvrage.

Le formulaire de relevé de notes présenté dans ce guide est un modèle. Il peut être nécessaire pour les établissements de fournir d'autres types de relevés de notes ou documents équivalents afin de respecter les règles en vigueur au sein des établissements concernés ou les législations nationales en matière de reconnaissance académique. Les établissements qui utilisent l'ECTS sont donc libres de faire usage de leurs propres versions de formulaires de relevés de notes, à condition que celles-ci contiennent les éléments des modèles présentés en annexe.

Les informations figurant au dos du relevé de notes s'avèrent essentielles pour évaluer les résultats personnels d'un étudiant. La bonne pratique recommande d'inclure tout renseignement complémentaire relatif à l'ensemble des résultats des étudiants à l'issue de leur évaluation. A titre d'exemple, il est utile d'indiquer des informations d'ordre général telles que le nombre des étudiants qui réussissent habituellement les examens en question, ou l'éventail des notes obtenues par les autres participants dans les unités de cours auxquelles l'étudiant a pris part.